

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 OCTOBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° ... - ENERGIE – Marché de fourniture d'électricité 100% renouvelable et de gaz naturel – Adhésion de la Ville de Verviers à la centrale d'achat Finimo, S.C.R.L. pour 2020-2021-2022 –
Décision.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L-1222-3, L-1222-4, L-1222-7 paragraphe 1^{er} et L3122-2, 4^o, d ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 47 et 129 ;

Considérant que la réglementation des marchés publics permet à un adjudicateur de s'ériger en centrale d'achat pour prester des services d'activités d'achat centralisées et auxiliaires ;

Qu'elle dispense les adjudicateurs qui recourent à une centrale d'achat d'organiser eux-mêmes une procédure de passation ;

Que ce mécanisme permet également notamment des économies d'échelle et une professionnalisation des marchés publics découlant des accords-cadres passés par la centrale d'achat ;

Considérant que l'Intercommunale Finimo S.C.R.L. est un pouvoir adjudicateur au sens de la loi du 17 juin et qu'elle s'est érigée centrale d'achat au profit de ses membres dans le cadre de l'approvisionnement en énergie conformément à l'article 3, alinéa 4 de ses statuts, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;

Qu'elle propose de constituer et de gérer pour les années 2020-2021-2022 une centrale d'achat ou de marché au profit des communes associées ou de tiers publics ou autres institutions dans lesquelles les pouvoirs communaux détiennent des participations majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement en énergie ;

Considérant que la Ville de Verviers est une des communes associées de l'Intercommunale ;

Que la centrale d'achat 2017-2018-2019 « Marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel » initiée et gérée par Finimo S.C.R.L. et l'adhésion de la Ville de Verviers à ladite centrale arrivent à échéance le 31 décembre 2019 ;

Vu les besoins de la Ville de Verviers en matière d'énergie ;

Vu l'intérêt pour la Ville de Verviers de recourir à cette nouvelle centrale pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 et ce, notamment en vue de réaliser des économies d'échelle pour couvrir ses besoins en matière d'énergie ;

Que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses d'énergie seront inscrits aux prochains budgets ordinaires ;

Considérant que pour respecter les délais de démarrage de la nouvelle centrale d'achat, l'Intercommunale Finimo S.C.R.L. demandait, par mail du 20 août 2019, aux communes intéressées de communiquer leur adhésion avant le 5 septembre 2019 ;

Considérant qu'au vu des délais raccourcis et de l'urgence de répondre, le Collège communal, en sa séance du 3 septembre 2019, a décidé d'adhérer à la centrale d'achat constituée par l'Intercommunale Finimo S.C.R.L., pour l'ensemble de ses besoins en matière de fourniture d'électricité et de gaz naturel et ce, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

Vu l'avis du SPW / Direction des Marchés publics et du Patrimoine, en date du 18 septembre 2019, précisant que l'adhésion à une centrale d'achat est une compétence du Conseil communal (CDLD – L 111-7, § 1^{er}) ;

Qu'il convient de communiquer au Conseil communal la décision du Collège pour prise d'acte ;

Vu l'avis de la Section en sa séance du 18 octobre 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

ARRETE :

Art. 1^{er}. - De prendre acte de l'avis du SPW / Direction des Marchés publics et du Patrimoine, notifié en date du 18 septembre 2019.

Art. 2.- De prendre acte de la délibération du Collège communal, en sa séance du 3 septembre 2019, décidant d'adhérer à la centrale d'achat constituée par l'Intercommunale Finimo S.C.R.L., pour l'ensemble de ses besoins en matière de fourniture d'électricité et de gaz naturel et ce, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Art. 3. - D'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses d'énergie aux prochains budgets ordinaires.